



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2016/JUIL/103	OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET « BOUCLIER DE SECURITE » POUR L'EQUIPEMENT DES POLICES MUNICIPALES
<u>Date du conseil municipal</u> 04/07/2016	
<u>Date de la convocation</u> 27/06/2016	
<u>Date de l'affichage</u> 27/06/2016	

L'an deux mille seize, le quatre juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 27 juin 2016.

Etaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Stéphanie CHARRET, Didier MOREAU, Marina DESCOTES-GALLI, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Pascal HUÉ, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE, Rachida MOUALI, Stéphanie SCHUT

Etaient absents représentés :

- Jacob NALOUHOUNA excusé représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Karine JARRY excusée représentée par Michel BILLOUT
- Danielle BOUDET excusée représentée par Anne-Marie OLAS
- Pascal D'HOKER excusé représenté par Jean-Pierre GABARROU

Monsieur Alain VELLER est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160705-2016-JUIL-103-DE
Date de télétransmission : 08/07/2016
Date de réception préfecture : 08/07/2016

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU le budget communal,

CONSIDERANT la mise en place du dispositif « Bouclier de sécurité » par le Conseil régional d'Ile-de-France, pour notamment aider à équiper les polices municipales,

CONSIDERANT le recrutement d'un nouvel A.S.V.P. qu'il convient d'équiper pour lui permettre de réaliser ses missions,

CONSIDERANT que le Conseil Régional d'Ile-de-France subventionne ce projet à hauteur de 30 % du montant H.T.,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE 1 :

APPROUVE la demande d'aide financière auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, dans le cadre du dispositif « Bouclier de sécurité », pour l'achat d'un gilet pare-balle dont le montant s'élève à 394 € H.T.

ARTICLE 2 :

SOLLICITE le Conseil Régional d'Ile-de-France pour une aide financière s'élevant à 30 % du montant H.T. du projet, et ce pour l'action décrite à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 :

AUTORISE Monsieur le maire à signer la demande d'aide financière, ainsi que la convention qui devrait définir les modalités de versement et tout autre document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 5 juillet 2016

Le maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160705-2016-JUIL-103-DE
Date de télétransmission : 08/07/2016
Date de réception préfecture : 08/07/2016